

# Gigaset

## Repeater

GIGASET. INSPIRING CONVERSATION.\*  
\*GIGASET. Pour des conversations inspirées.



## Remarques importantes

### Application

Pour téléphones sans fil Gigaset.

### Consignes de sécurité

#### Attention

Bien lire les consignes de sécurité et le mode d'emploi avant d'utiliser les appareils.

Informez les enfants sur les recommandations qui y figurent et les mettre en garde contre les risques liés à l'utilisation de l'appareil.

|   |  |
|---|--|
|    | Utiliser uniquement le bloc secteur indiqué sur les appareils.   |
|    | Le combiné peut perturber le fonctionnement de certains équipements médicaux. Tenir compte à cet égard des conditions techniques environnantes, par exemple, dans un cabinet médical.<br>Si vous utilisez des appareils médicaux (par exemple, un stimulateur cardiaque), veuillez vous renseigner auprès du fabricant de l'appareil. On vous indiquera dans quelle mesure les appareils correspondants sont sensibles aux énergies externes à haute fréquence (pour des informations sur votre produit Gigaset, voir « Données techniques »). |
|    | Les appareils ne sont pas étanches aux projections d'eau. Ils ne doivent donc pas être placés dans des pièces humides telles qu'une salle de bain ou de douche.  |
|    | Ne pas utiliser les appareils dans un environnement présentant un risque d'explosion, par exemple, les ateliers de peinture.   |
|   | En cas de cession du Gigaset à un tiers, toujours joindre le mode d'emploi.  |
|  | Débrancher les appareils défectueux ou les faire réparer par le service compétent. Ils peuvent perturber le fonctionnement d'autres appareils électriques.   |

#### Remarques

L'appareil est inutilisable pendant une panne de courant.

|   |  |
|---|--|
|  | <p><b>Mise au rebut (FR):</b> La procédure d'élimination des produits électriques et électroniques diffère de celle des déchets municipaux et nécessite l'intervention de services désignés par le gouvernement ou les collectivités locales.</p> <p>Le symbole de la poubelle barrée signifie que la directive européenne 2002/96/EC s'applique à ce produit.</p> <p>Le tri et la collecte séparée de vos appareils usagés aide à prévenir toute conséquence négative pour l'environnement ou pour la santé publique. Il s'agit d'une condition primordiale pour le traitement et le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés.</p> <p>Pour plus d'informations sur le traitement des appareils usagés, contacter votre mairie, la déchetterie la plus proche ou le revendeur du produit.</p> |
|  | <p><b>Remarque concernant le recyclage (CH):</b> Cet appareil ne doit en aucun cas être éliminé avec les déchets normaux lorsqu'il a atteint sa fin de vie. Il doit par contre être rapporté à un point de vente ou à un point centralisé de récupération des appareils électriques et électroniques selon l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA).</p> <p>Les matériaux sont selon leurs marquages réutilisables. Par leur réutilisation, leur remise en valeur ou toute autre forme de nouvel emploi, vous contribuez de manière importante à la protection de l'environnement.</p>   |

## Contenu de l'emballage

- 1 Gigaset
- Repeater
- 1 bloc-secteur pour le Gigaset Repeater
- le présent mode d'emploi.

## Entretien

Nettoyer simplement le Gigaset Repeater à l'aide d'un chiffon légèrement humidifié ou d'un chiffon antistatique. Ne jamais utiliser de chiffon sec (charge statique).

## Introduction

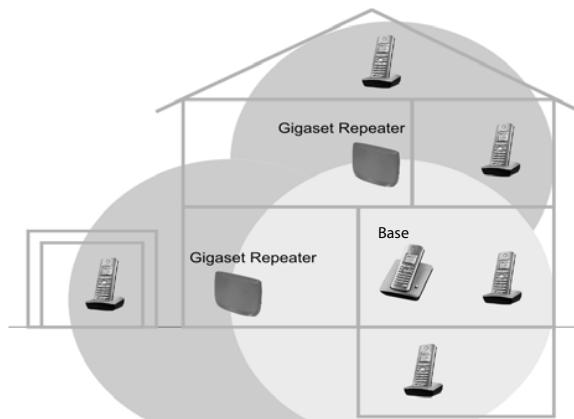
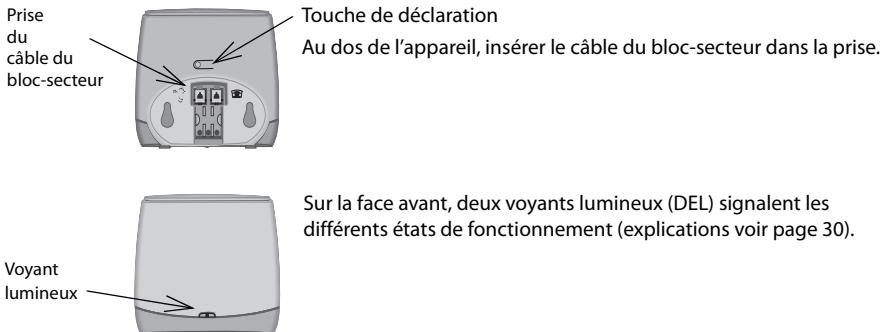
Le Gigaset Repeater permet d'augmenter la portée de votre base Gigaset en incluant les zones périphériques où la réception était jusqu'ici impossible.

Dans cette zone de réception plus étendue vous pouvez utiliser toutes les fonctionnalités du combiné comme avec la base.

Dans la zone couverte par un Repeater il n'est possible d'utiliser que 2 combinés simultanément. Au delà il est nécessaire d'utiliser plusieurs Repeaters.

Une même base peut gérer jusqu'à 6 Repeaters, installés en étoile, sans interférer sur le nombre de combinés pouvant être raccordés sur cette base.

L'installation des repeaters en cascade n'est pas possible.



Exemple avec 2 Gigaset Repeater

Extension de la zone de réception  
grâce au Gigaset Repeater

Avant de procéder à la déclaration, placer le Gigaset Repeater à proximité immédiate de la base et d'une prise électrique. Si vous utilisez déjà des Gigaset Repeater, ceux-ci doivent être allumés à côté de la station de base pour la déclaration.

## Préparatifs

Pour savoir si votre base est compatible avec le Repeater et comment la configurer pour la déclaration, se référer au mode d'emploi du téléphone.

S'il n'est pas possible d'enregistrer un répéteur sur votre base, vous devez vérifier que le mode Répéteur est bien **activé**.

### Déclaration automatique

Veuillez effectuez les opérations suivantes :



Le Gigaset Repeater doit être **branché** (prise secteur branchée). Ensuite, l'appareil se trouve pendant 5 minutes en mode d'enregistrement.

Pour déclarer le Repeater, préparer la base de la même manière que pour la déclaration d'un combiné. Consulter pour cela le mode d'emploi de votre base.

### Déclaration manuel

Veuillez effectuez les opérations suivantes :



Le Gigaset Repeater doit être **branché** (prise secteur branchée).

Pour déclarer le Repeater, préparer la base de la même manière que pour la déclaration d'un combiné. Consulter pour cela le mode d'emploi de votre base.

Pour procéder à la déclaration, maintenir appuyée durant quatre secondes le bouton de déclaration (qui se trouve au dos de l'appareil, voir figure ci-dessus).

Saisissez le numéro du Repeater sur un appareil mobile (enregistré) au choix (touche Décrocher, sélection entre 2 et 7) et appuyez ensuite sur la touche dièse.

Si vous enregistrez plusieurs Repeater sur votre base, veillez à leur attribuer différents numéros.



Lorsque vous effectuez cette opération, veillez bien à ce qu'il n'y ait pas d'autres bases en position de déclaration à proximité du Repeater.



Le voyant gauche du Gigaset Repeater clignote avec des interruptions. Au bout d'un certain temps, le voyant reste allumé en permanence, ce qui signale la fin de la déclaration et indique que l'appareil est prêt à fonctionner.



La déclaration du Gigaset Repeater est indépendante de la durée du signal sonore de déclaration émis ou de l'affichage par la base.

Lorsque le voyant continue à clignoter, cela signifie que la déclaration n'a pas réussi sur le Gigaset Repeater. Dans ce cas, répétez la procédure.

## Répéter la déclaration

Vous pouvez effectuer à tout moment une nouvelle déclaration si la première tentative n'a pas abouti ou bien si une déclaration sur une autre base doit avoir lieu.

Avant de déclarer de nouveau le Gigaset Repeater (p. ex. sur une autre base), réaliser les opérations de déclaration suivantes sur le Gigaset Repeater :

- ◆ Mettre en marche l'appareil (bloc-secteur enfiché)
- ◆ Pour réinitialiser le bouton de déclaration, maintenir appuyé 10 s.

Le Gigaset Repeater est maintenant prêt pour une nouvelle déclaration selon les modalités figurant ci-dessus. Cela vous est indiqué par le clignotement du voyant lorsque vous insérez le bloc-secteur.

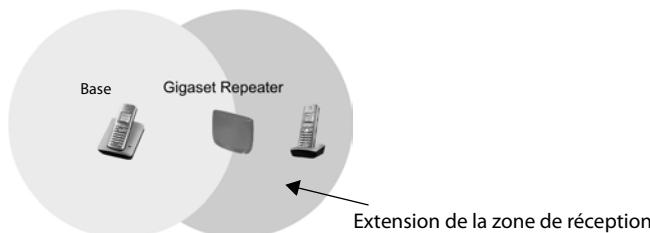
## Implantation

Une fois la déclaration effectuée, vous pouvez installer le Gigaset Repeater à l'endroit où vous souhaitez augmenter la portée de vos combinés. Assurez-vous toutefois qu'une prise électrique est bien disponible à cet endroit et que le voyant de l'appareil reste allumé en permanence après la mise en marche.

Si le voyant gauche clignote, cela signifie que le Gigaset Repeater est trop loin de la base ou bien que la réception est perturbée par des murs trop épais ou des objets de métal (radiateurs par exemple).

Lors de la recherche d'un emplacement adapté, vous pouvez vous aider d'un combiné qui doit disposer d'une bonne liaison avec la base.

Pour utiliser pour la première fois un combiné dans la zone de couverture du Gigaset Repeater, placez-vous dans la zone de couverture du Gigaset Repeater, mais en dehors de la zone de la base, puis arrêtez et remettez en marche le combiné :



Si vous utilisez plusieurs Gigaset Repeater avec votre base, respectez une distance de 10 m entre les Gigaset Repeater.

### Voyants lumineux (LED)

La face avant du boîtier comprend deux voyants lumineux verts (LED). Le voyant gauche signale que l'appareil est déclaré et prêt à fonctionner, le voyant droit indique que le combiné communique avec la base via le répéteur.

#### Etats du voyant gauche

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Eteint                  | Alimentation électrique ARRET  |
| Clignotant              | Aucune liaison avec la base  |
| Allumé en permanence    | Liaison normale avec la base   |
| Clignotement périodique | Repeater prêt pour déclaration   |
| Clignote rapidement     | Enregistrement manuel : le Repeater attend la saisie sur l'appareil mobile |

#### Etats du voyant droit

|                      |  |
|----------------------|--|
| Eteint               | Aucun trafic   |
| Un clignotement      | Un combiné communique avec la base via le répéteur.      |
| Deux clignotements   | Deux combinés communiquent avec la base via le répéteur. |
| Allumé en permanence | Le mode Repeater n'est pas activé sur la base.           |

### Tonalité de contrôle

La tonalité de contrôle vous permet de vérifier si le combiné fonctionne bien dans la zone de couverture étendue du Gigaset Repeater. Cette tonalité se fait entendre sur le combiné activé tant que ce dernier est en liaison avec le Gigaset Repeater.

Pour activer et désactiver la tonalité de contrôle, réalisez la procédure ci-après sur le Gigaset Repeater.

- ♦  Allumer l'appareil (prise secteur branchée).
- ♦  Pour allumer/éteindre, la touche d'enregistrement doit être maintenue enfoncée pendant au moins 20 sec.

## Divers

### Recherche des défauts

| Problème  | Cause   | Remède   |
|---|---|--|
| Le voyant gauche (LED) clignote en continu une fois la déclaration terminée | Pas de liaison radio avec la base   | Répéter la déclaration   |
| Le voyant gauche (LED) clignote en permanence sur l'emplacement sélectionné | Pas de liaison radio avec la base   | Sélectionner un nouvel emplacement   |
| Le voyant gauche (LED) ne s'allume pas                                      | Pas d'alimentation électrique   | Vérifier l'alimentation électrique   |
| Aucune réception dans la zone de couverture du Repeater                     | Repeater non déclaré<br>Pas de liaison radio avec la base<br>Le combiné ne trouve pas le Repeater | Répéter la déclaration<br>Sélectionner un nouvel emplacement<br>Arrêter puis remettre en marche le combiné |

## Caractéristiques techniques

|  |  |
|--|--|
| Normes:  | DECT, GAP  |
| Plage de fréquences radio :                    | 1880 MHz à 1900 Mhz  |
| Puissance d'émission :                         | 10 mW, puissance moyenne par canal                                 |
| Portée :                                       | 300 m au maximum en champs libre,<br>50 m au maximum à l'intérieur |
| Alimentation électrique :                      | 230 V, 50 Hz (bloc-secteur)  |
| Puissance consommée :                          | En veille : 0,7 W<br>Au cours de l'appel : 0,9 W                   |
| Température ambiante :                         | 0 °C à + 45°C  |
| Dimensions (mm) :                              | 131 x 111 x 50 (longueur x largeur x hauteur)                      |
| Poids :  | 154 g  |
| Longueur du cordon d'alimentation électrique : | 1,8 m env.   |

## Service clients (Customer Care)

Guidage étape par étape dans l'utilisation de votre solution avec le service clients Gigaset  
[www.gigaset.com/service](http://www.gigaset.com/service)



### Enregistrez votre téléphone Gigaset directement après son achat, à l'adresse : [www.gigaset.com/register](http://www.gigaset.com/register)

Grâce à votre espace client personnel, vous pouvez contacter rapidement nos conseillers clientèle, accéder au forum en ligne et bien plus encore.



### Visitez notre page dédiée au service clients, à l'adresse :

[www.gigaset.com/service](http://www.gigaset.com/service)

Vous y trouverez notamment les éléments suivants :

- ◆ Questions-réponses
- ◆ Téléchargements gratuits de logiciels et de modes d'emploi
- ◆ Tests de compatibilité



### Contactez nos collaborateurs du service clients :

Vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans la rubrique « Questions-réponses » ?

Nous nous tenons à votre disposition...

... par e-mail : [www.gigaset.com/contact](http://www.gigaset.com/contact)

... par téléphone :

Pour toute question relative à l'installation, l'utilisation et le réglage de votre appareil :

**Numéro Premium France 08 99 70 01 85**

(1,35€ TTC à la connexion puis 0,34€ TTC/minute depuis une ligne fixe Orange)

Pour toute demande de réparation, de réclamation ou de garantie :

**France +33 (0)157 324 522**

Coût d'un appel local depuis une ligne fixe Orange.

**Belgique 07815 6679**

Tarif en fonction de la ligne dont l'appel est originaire ainsi que de la tranche horaire.

**Suisse 0848 212 000**

(0,09 Fr. depuis un téléphone fixe par minute. Tarif pouvant différer depuis un réseau de téléphonie mobile.)

Munissez-vous de votre preuve d'achat.

Veuillez noter que les produits Gigaset font l'objet d'une certification officielle obtenue de l'autorité afférente et en conformité avec les conditions spécifiques de réseau du pays concerné. Il est clairement spécifié sur les boîtes à côté du logo CE le ou les pays pour le(s)quel(s) le produit a été développé.

Si les équipements sont utilisés de manière contradictoire avec les instructions fournies dans le manuel, cela peut entraîner des répercussions sur les conditions de recours en garantie (réparation ou échange de produit). Afin d'utiliser la garantie, l'acheteur du produit est invité à soumettre un reçu prouvant la date d'achat (date depuis laquelle la période de garantie débute) et le type du produit acheté.

### Homologation

Cet appareil est destiné à une utilisation au sein de l'Espace économique européen et en Suisse. Dans d'autres pays, son emploi est soumis à une homologation nationale.

Les spécificités nationales sont prises en compte.

Par la présente, la société Gigaset Communications GmbH déclare que cet appareil est conforme aux exigences fondamentales et autres dispositions applicables de la directive 1999/5/CE.

Vous trouverez une copie de la déclaration de conformité sur Internet à l'adresse :

[www.gigaset.com/docs](http://www.gigaset.com/docs)

CE 0682

## Certificat de garantie pour la France

La présente garantie bénéficie, dans les conditions ci-après, à l'utilisateur final ayant procédé à l'acquisition de ce Produit Gigaset Communications. (ci-après le Client).

Pour la France, la présente garantie ne limite en rien, ni ne supprime, les droits du Client issus des articles suivants du Code Civil Français et du Code de la Consommation Français:

### Article L.211-4 du Code de la Consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

### Article L.211-5 du Code la Consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1<sup>o</sup> Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2<sup>o</sup> Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

### Article L.211-12 du Code de la Consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

### Article 1641 du Code Civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

### Article 1648 du Code Civil, alinéa premier :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- Si ce Produit Gigaset Communications. et ses composants présentent des vices de fabrication et/ou de matière dans les 24 mois suivant son achat neuf, Gigaset Communications. procédera à sa réparation ou le remplacera gratuitement et de sa propre initiative par un modèle identique ou par modèle équivalent correspondant à l'état actuel de la technique. La présente garantie n'est valable que pendant une période de 6 mois à compter de sa date d'achat neuf pour les pièces et éléments de ce Produit Gigaset Communications. qui sont soumis à l'usure (par ex. batteries, claviers et boîtiers).
- La présente garantie n'est pas valable en cas de non-respect des informations contenues dans le mode d'emploi, ou en cas de dommage manifestement provoqué par une manipulation ou une utilisation inadéquate.

- La présente garantie ne s'applique pas aux éléments et données fournis par le vendeur du Produit Gigaset Communications, ou installés par le Client lui-même (par ex. l'installation, la configuration, le téléchargement de logiciels, l'enregistrement de données). Sont également exclus de la présente garantie le manuel d'utilisation ainsi que tout logiciel fourni séparément sur un autre support de données, ainsi que les Produits Gigaset Communications. dotés d'éléments ou d'accessoires non homologués par Gigaset Communications., les Produits dont les dommages sont causés volontairement ou par négligence (bris, casses, humidité, température inadéquate, oxydation, infiltration de liquide, surtension électrique, incendie, ou tout autre cas de force majeure), les Produits Gigaset Communications. présentant des traces d'ouverture (ou de réparation et/ou modifications effectuées par un tiers non agréé par Gigaset Communications.), et les Produits envoyés en port dû à Gigaset Communications. ou à son centre agréé.
- La facture ou le ticket de caisse comportant la date d'achat par le Client sert de preuve de garantie. Une copie de ce document justifiant de la date de départ de la garantie est à fournir pour toute mise en œuvre de la présente garantie. Un justificatif d'achat doit au moins comporter le nom et le logo de l'enseigne, la date d'achat, le modèle concerné et le prix. Le Client doit faire valoir ses droits à garantie dans les deux mois de la découverte du vice du Produit, sauf disposition impérative contraire.
- Le présent Produit Gigaset Communications. ou ses composants échangés et renvoyés à Gigaset Communications. ou son prestataire deviennent propriété de Gigaset Communications.
- La présente garantie s'applique uniquement aux Produits Gigaset Communications. neufs achetés au sein de l'Union Européenne. Elle est délivrée par Gigaset Communications France SAS., Energy Park, 132/134 boulevard de Verdun, Bât 7, 5ème étage, 92400 Courbevoie pour les Produits achetés en France.
- La présente garantie représente l'unique recours du Client à l'encontre de Gigaset Communications. pour la réparation des vices affectant le Produit Gigaset Communications. Gigaset Communications. exclut donc toute autre responsabilité au titre des dommages matériels et immatériels directs ou indirects, et notamment la réparation de tout préjudice financier découlant d'une perte de bénéfice ou d'exploitation, ainsi que des pertes de données. En aucun cas Gigaset Communications. n'est responsable des dommages survenus aux biens du Client sur lesquels est connecté, relié ou intégré le Produit Gigaset Communications., sauf disposition impérative contraire. De même, la responsabilité de Gigaset Communications. ne peut être mise en cause pour les dommages survenus aux logiciels intégrés dans le Produit Gigaset Communications. par le Client ou tout tiers à l'exception de Gigaset Communications.
- La mise en jeu de la présente garantie, et l'échange ou la réparation concernant le Produit Gigaset Communications. ne font pas naître une nouvelle période de garantie, qui demeure en tout état de cause la durée initiale, sauf disposition impérative contraire.
- Gigaset Communications. se réserve le droit de facturer au client les frais découlant du remplacement ou de la réparation du Produit Gigaset Communications. lorsque le défaut du Produit Gigaset Communications. n'est pas couvert par la garantie. De même Gigaset Communications. pourra facturer au Client les frais découlant de ses interventions sur un Produit Gigaset Communications. remis par le Client et en bon état de fonctionnement.

Pour faire usage de la présente garantie, veuillez contacter en priorité votre revendeur, ou bien le service téléphonique de Gigaset Communications. dont vous trouverez le numéro dans le manuel d'utilisation ci-joint.

## Certificat de garantie pour la Suisse

La présente garantie bénéficie, dans les conditions ci-après, à l'utilisateur (Client), sans préjudice de ses droits de réclamation envers le vendeur :

- ◆ Si un produit neuf et ses composants présentent des vices de fabrication et/ou de matière dans les 24 mois suivant l'achat, Gigaset Communications, à sa seule discrétion, procédera à sa réparation ou le remplacera gratuitement par un modèle équivalent correspondant à l'état actuel de la technique. La présente garantie est valable pendant une période de six mois à compter de la date d'achat pour les pièces soumises à l'usure (par ex. batteries, claviers, boîtiers, petites pièces de boîtiers, housses - si compris dans la fourniture).
- ◆ La présente garantie n'est pas valable en cas de non-respect des informations contenues dans le mode d'emploi, et/ou en cas de dommage provoqué par une manipulation ou une utilisation non conforme.
- ◆ La présente garantie ne s'étend pas aux prestations du distributeur ou du Client lui-même (p. ex. l'installation, la configuration, le téléchargement de logiciels). Sont également exclus de la présente garantie les manuels d'utilisation et, le cas échéant, tout logiciel fourni séparément sur un autre support de données.
- ◆ Le ticket de caisse comportant la date d'achat sert de preuve de garantie. Le Client doit faire valoir ses droits à garantie dans les deux mois qui suivent la découverte du défaut.
- ◆ Les appareils remplacés et leurs composants échangés et renvoyés à Gigaset Communications deviennent la propriété de Gigaset Communications.
- ◆ La présente garantie s'applique aux appareils neufs achetés en Suisse. Elle est délivrée par la société Gigaset Communications Schweiz GmbH, Bielstrasse 20, 4500 Solothurn, Switzerland.
- ◆ Des recours autres ou plus étendus que ceux cités dans la présente garantie du fabricant sont exclus. Gigaset Communications décline toute responsabilité en cas d'arrêt d'exploitation, de perte de bénéfices et de perte de données, de logiciels supplémentaires utilisés par le Client ou d'autres informations. L'assurance les concernant est à la charge du Client. Si des dispositions légales imposent la responsabilité, notamment conformément à la loi sur la responsabilité du fait du produit, en cas de préméditation ou de négligence grave, suite à une atteinte portée à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, la clause de non-responsabilité ne s'applique pas.
- ◆ Une mise en jeu de la présente garantie ne prolonge pas la durée de garantie.
- ◆ Gigaset Communications se réserve le droit de facturer au Client les frais découlant du remplacement ou de la réparation lorsque le défaut n'est pas couvert par la garantie. Gigaset Communications en informera le Client au préalable.
- ◆ La société Gigaset Communications se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de réparation après-vente. Voir adresse sur [www.gigaset.com/ch/service](http://www.gigaset.com/ch/service)
- ◆ Une modification des règles de charge de la preuve au détriment du Client n'est pas liée aux règles précitées.
- ◆ Pour faire usage de la présente garantie, veuillez contacter notre ligne d'assistance au numéro 0848 212 000.

### Certificat de garantie pour la Belgique

Nonobstant ses droits vis-à-vis du dealer, l'utilisateur (client) peut faire valoir son droit de garantie aux conditions suivantes:

- ◆ Si le nouvel appareil ou ses accessoires présentent des défauts dans les 24 mois après l'achat suite à des vices de fabrication et/ou fautes de matériel, Gigaset Communications a le choix soit de réparer gratuitement l'appareil soit de le remplacer par un autre appareil de technique récente. Dans le cas de pièces exposées à l'usure (batteries, clavier, boîtier), cette garantie sera valable pour une période de six mois après la date d'achat.
- ◆ Cette garantie n'a pas d'application dans la mesure où le défaut de l'appareil résulte d'une mauvaise utilisation et/ou du non-respect des instructions contenues notamment dans le manuel d'utilisateur.
- ◆ Cette garantie ne s'applique pas aux services qui sont effectués par des revendeur autorisés ou le client lui-même (tels que installation, configuration, téléchargement de logiciels). Les instructions d'utilisation et logiciels éventuels livrés sur des supports d'information séparés sont également exclus de cette garantie.
- ◆ La preuve d'achat datée tient lieu de certificat de garantie. Pour être recevable, tout appel à cette garantie devra être exercé dans les deux mois après constatation du défaut.
- ◆ Les appareils resp. accessoires échangés qui sont retournés à Gigaset Communications dans le cadre du remplacement, deviennent la propriété de Gigaset Communications.
- ◆ Cette garantie est valable pour les nouveaux appareils achetés en Union Européenne. La garantie pour les appareils achetés en Belgique est assurée par Gigaset Communications France SAS, Energy Park, 132/134 boulevard de Verdun, Bât 7, 5ème étage, 92400 Courbevoie.
- ◆ Des droits de garantie autres que ceux stipulés dans cette garantie sont exclus, sauf si la responsabilité repose sur des dispositions impératives telles que la législation sur la responsabilité du fait des produits.
- ◆ La durée de garantie ne se prolonge pas par la prestation de services fournis dans le cadre de la garantie pendant la période de garantie.
- ◆ Pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un cas de garantie, Gigaset Communications se réserve le droit de facturer au client les frais de réparation ou de remplacement.
- ◆ Les dispositions susmentionnées n'impliquent aucun changement à la charge de preuve incombant au client.

Pour faire jouer la garantie, contactez le service téléphonique de Gigaset Communications. Vous trouverez les numéros correspondants dans le guide d'utilisation.



**Issued by**

Gigaset Communications GmbH  
Frankenstr. 2a, D-46395 Bocholt

**© Gigaset Communications GmbH 2012**

All rights reserved. Subject to availability.

**Rights of modification reserved.**

[www.gigaset.com](http://www.gigaset.com)

A31008-M601-R101-9-SU19